BIAGRO **12 JUILLET 2017**



A LA UNE

LIPHATECH POUR SA GAMME **BIAGRO® MET À VOTRE** DISPOSITION DES OUTILS **DE MISE EN AVANT DES PRODUITS** DANS VOS DEPOTS

SIGNALÉTIQUE INTERPELLANTE





BIAGR

POINT RÈGLEMENTAIRE



CERTIBIOCIDE

L'utilisation de produits biocides dans le cadre de la production agricole et agroalimentaire est exclue de l'obligation de Certibiocide.

Les agriculteurs, les éleveurs, également le personnel de silo n'ont pas besoin du Certibiocide pour utiliser, pour leur propre compte, des produits anti-rongeurs Professionnels dans le cadre de leur activité de production ou de transformation.

Cette exemption concerne l'achat, l'utilisation comme la vente. Les distributeurs qui vendent à ces professionnels exemptés sont eux aussi exemptés* du Certibiocide et de ses obligations dont le registre des ventes

Vous pouvez retrouver ces informations dans la Notice explicative du Ministère du 16.07.2015, disponible sur le site SIMMBAD.FR dans rubrique Documentation, puis Certibiocide.

(*)si tous les produits vendus sont utilisés par tous les clients exclusivement dans un cycle de transformation/production.

FOCUS

INNOVATION LIPHATECH **BIAGRO® MULTIMIX:**

mélange spécifique de flocons d'avoine enrichi en maïs concassé et tournesol pour une appétence renforcée et une efficacité garantie

- Le mélange le mieux adapté à la lutte contre les rongeurs dans les élevages et les silos
- ▶ Un contrôle rapide des Rats Noirs et Surmulots sur des sites avec forte compétition alimentaire



Fabrication Française

